



Recherche de fuite et répartition copropriété

Par Kenzo83

Bonsoir

Une recherche de fuite a eu lieu car de l'eau sort Dunn muret extérieur qui est sur partie commune de la copropriété.

L'assurance de la copropriété refuse de prendre en charge

Est ce normal ?

Et le paiement est il reparti aux tantièmes ?

Je vous remercie

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'eau passe sans doute à travaers ce muret, mais d'où vient-elle ?

L'assurance prend en charge selon son contrat. Vérifiez ce que couvre le contrat.

Si l'origine de la fuite est en partie commune, les frais et la réparation sont réparties aux tantièmes.

Si l'origine est privative, c'est l'assurance du copropriétaire qui prend en charge ... ou lui directement.

Par Kenzo83

La convention IRSI n'est elle pas obligatoire pour tous les assureurs ?

La fuite vient de l'étanchéité d'un regard dans la partie commune de la

L'assureur de la copropriété ne doit il pas prendre en charge ?

Merci

Par yapasdequoi

La prise en charge dépend du contrat. Vérifiez si la recherche de fuite est couverte.

Par Kenzo83

La convention IRSI n'est elle pas obligatoire pour tous les assureurs ?

La fuite vient de l'étanchéité d'un regard dans la partie commune de la

L'assureur de la copropriété ne doit il pas prendre en charge ?

Merci

Par yapasdequoi

La prise en charge dépend du contrat. Vérifiez si la recherche de fuite est couverte.